

## LES RÈGLES DE BASE POUR L'ACCÈS DES ANIMAUX À LA STRUCTURE

Cette fiche d'information résume quelques règles simples que vous devez respecter afin de profiter de l'expérience de nos Family Camping Villages en toute sécurité et détente.

L'accès à la structure n'est autorisé qu'aux animaux qui:

- Sont âgés d'au moins 4 mois;
- Ont été régulièrement vaccinés, comme l'atteste le carnet de vaccination qui doit les accompagner;
- Disposent d'un certificat de santé délivré par un vétérinaire attestant qu'ils ont été traités contre les parasites (internes et externes) depuis moins de 21 jours avant leur entrée dans l'établissement;
- Les chiens doivent être dûment enregistrés auprès de l'office d'enregistrement des chiens et ne doivent pas être inscrits dans le registre des morsures compétent;
- Les chats doivent avoir subi un test FiV FeIV négatif, qui peut être prouvé par une certification appropriée;
- Disposer d'une couverture d'assurance responsabilité civile pour les dommages causés par l'animal ou avoir une couverture d'assurance personnelle couvrant les dommages causés par l'animal.

## **RÈGLES DE CONDUITE**

- 1. La personne responsable de l'animal est tenue d'utiliser, à tout moment et en tout lieu à l'exception des zones de promenade désignées une laisse d'une longueur maximale de 1,50 m;
- 2. Toujours disposer d'une muselière (dure ou souple) en cas de danger potentiel;
- 3. Les animaux ne sont pas admis dans les installations sanitaires, dans la piscine, Dans la supérette, dans l'aire de jeux pour enfants;
- 4. Obligation de ramasser les déjections de votre animal et de les jeter conformément aux règles de gestion des déchets:
- 5. L'animal ne peut jamais être laissé sans surveillance et en liberté, et le propriétaire est donc civilement et pénalement responsable des dommages ou blessures causés par son animal à des personnes, des animaux ou des biens;
- 6. Votre compagnon à 4 pattes est le bienvenu au restaurant, et il est très important de faire une réservation pour vous offrir le meilleur espace de confort et de sécurité.

## **BAIGNADE**

Pour que les chiens puissent entrer dans l'eau à la bau beach, il faut respecter les dispositions de l'Arrêté sur la Baignade de la Commune dans laquelle se trouve le village.

## **SANCTIONS**

Le non-respect des règles susmentionnées peut entraîner l'application d'une amende allant de 50 à 250 euros, ainsi que le droit pour la direction d'expulser le client du village.

Tout comportement de maltraitance envers les animaux sera signalé aux autorités compétentes.

Afin de garantir à tous nos clients un séjour paisible et une coexistence pacifique, la direction se réserve le droit d'expulser sans préavis toute personne qui ne respectera pas le règlement.





